AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0496
FR0000077570-FS0209

28 février 2018

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MICROPOLE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 février 2018, complété notamment par un courrier reçu le 28 février 2018, la société anonyme Dorval Asset Management[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse :

 - à titre de régularisation, le 19 avril 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 957 385 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 6,85% du capital et 5,64% des droits de vote de cette société[2] ; et

 - le 23 février 2018, le seuil de 10% du capital de la société MICROPOLE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 891 936 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 10,13% du capital et 8,39% des droits de vote de cette société[3].

 Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions MICROPOLE sur le marché.

 Le déclarant a précisé détenir, au 27 février 2018, 2 914 638 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 10,21% du capital et 8,45% des droits de vote de cette société[3].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 La société Dorval Asset Management déclare :

 « L'acquisition des titres de la société MICROPOLE par la société Dorval Asset Management s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MICROPOLE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Dorval Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MICROPOLE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Contrôlée par Natixis. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 28 555 339 actions représentant 34 694 997 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 28 555 320 actions représentant 34 482 855 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.